

Communiquer **en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**

Le FALC, c'est quoi ?

Le FALC est un « langage **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre ». C'est un ensemble de règles qui permettent la simplification des documents et ainsi leur compréhension par tous. Le FALC a été créé en 2009 par Inclusion Europe, constituée d'experts de 8 pays européens au sein d'un projet intitulé « Vers une formation continue pour les personnes handicapées intellectuelles ». En France, ce projet a été porté par l'UNAPEI <https://www.unapei.org/> et l'association « NOUS AUSSI ». <https://nous-aussi.fr/>

Bon à savoir :

Il faut distinguer le FALC (Facile à lire et à comprendre) du FAL (Facile à lire). Le Facile à lire est un dispositif utilisé en bibliothèques, coordonné par le ministère de la Culture. Les documents FAL, issus de l'édition courante, sont sélectionnés sur des critères liés à la forme et au contenu. L'objectif est de proposer des livres « Facile à lire » pour des publics peu ou non lecteurs.

Plus d'infos :

[Fal ou falc : quelles différences ?](#)

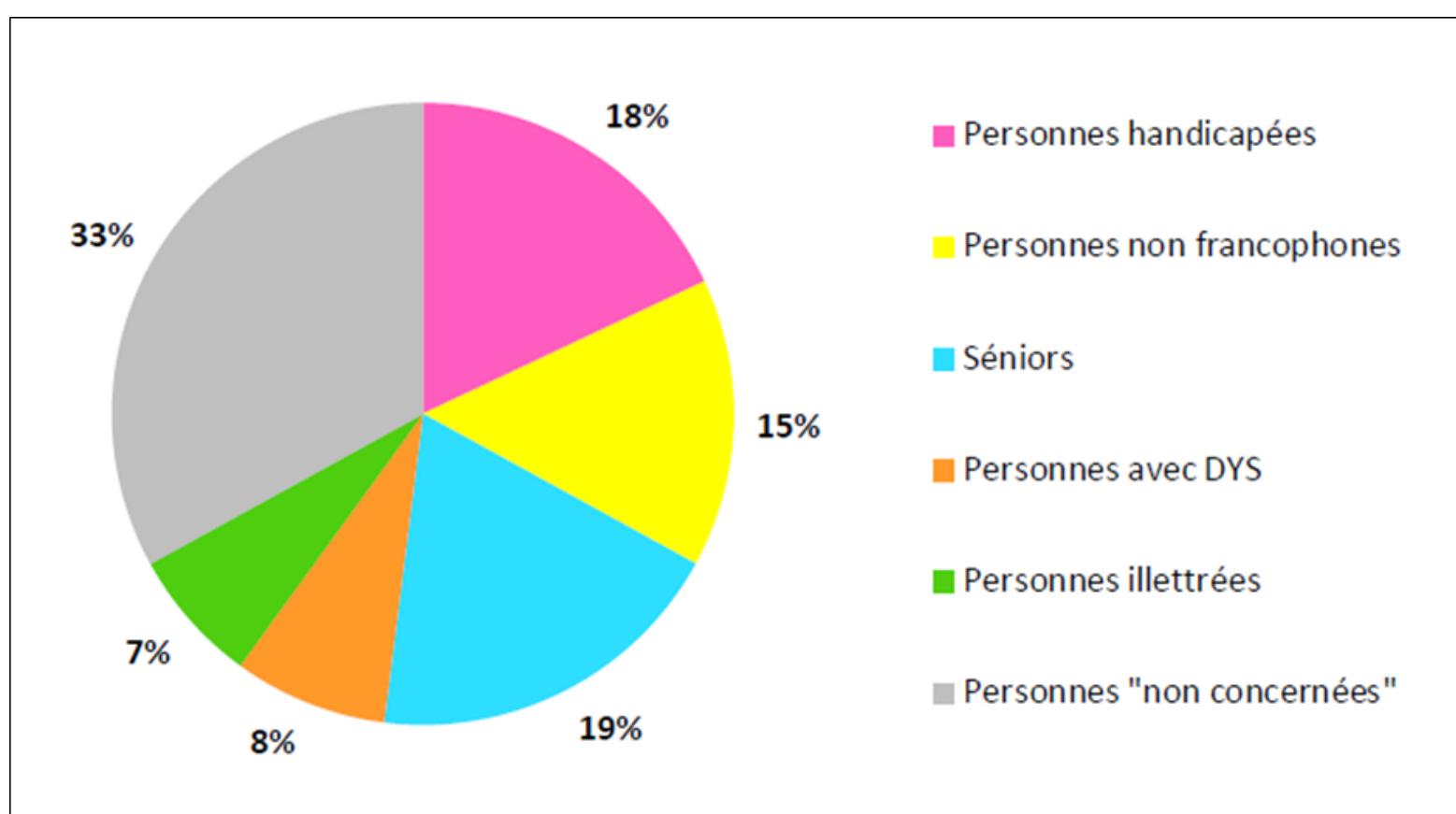
[Le facile à lire : tout ce qu'il faut savoir](#)

Le FALC, pourquoi ?

Le FALC a pour but de faciliter l'accès à l'information aux personnes ayant des difficultés de compréhension. Selon la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'information doit être accessible à tous, sans discrimination d'aucune sorte. Cette loi pose le concept de l'accès de « tout pour tous ». Le FALC s'est développé en France dans le cadre du programme de simplification et d'amélioration des relations avec les administrés, appelé le "choc de simplification" (2013).

Le FALC, pour qui ?

Les publics cibles sont les personnes avec une déficience intellectuelle, auditive ou visuelle, personnes dyslexiques, aphasiques, polyhandicapées, mais également toutes les personnes qui ont des difficultés à lire ou de compréhension de la langue française, par exemple les personnes allophones. Le FALC offre un confort de lecture pour tous les publics. Il est finalement utile à tous. On parle alors d'inclusion universelle.



Les publics concernés par le FALC – Sources : 2019 – INSEE, ANLCI et FFDYS

Le KAB - Kit Accessibilité en Bibliothèque Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine



Les règles du FALC

Le FALC peut s'appliquer à tous types de documents (écrits, numériques, audio ou vidéo). Voici les principales règles de la communication écrite en FALC :

La mise en page :

- Mise en page simple et aérée
- Texte aligné à gauche sans justification
- 70 % minimum de contraste entre le texte et le support
- Espaces suffisants entre les phrases (interlignage 1,5 minimum) et les paragraphes
- Pages numérotées
- Eviter les tableaux et les graphiques
- Faire une liste à puces plutôt qu'une énumération

Le texte :

- Des titres clairs et faciles à comprendre
- Hiérarchiser les informations
- Pas de digression ou d'information non utile à la compréhension du sujet
- Mettre en valeur les informations importantes (en gras ou encadrées)

La police :

- Police sans empattement (par ex, Arial, Tahoma, Trebuchet) en taille 14 minimum
- Une seule police pour tout le document
- Ecrire si possible en noir
- Pas d'italique ou d'écriture particulière
- Ecriture en minuscules
- Eviter de souligner le texte

Les phrases :

- Faire des phrases courtes (sur une seule ligne si possible)
- Une seule idée par phrase
- Couper les phrases à l'endroit où l'on ferait une pause orale
- Commencer une nouvelle phrase sur une nouvelle ligne
- Pas de coupure de mots sur deux lignes
- S'adresser aux personnes (utilisation du vous)

Le KAB - Kit Accessibilité en Bibliothèque Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine



Les mots :

- Utiliser des mots du langage courant
- Expliquer les mots compliqués directement dans le texte (pas de notes en bas de pages)
- Utiliser des exemples
- Utiliser le même mot pour parler de la même chose dans tout le document
- Si possible, remplacer les noms par des verbes
- Pas de métaphores
- Expliquer les abréviations
- Limiter l'utilisation des pronoms
- Ponctuation simple
- Pas de caractères spéciaux

Les verbes :

- Privilégier le présent
- Pas de conditionnel
- Limiter l'utilisation du subjonctif et du participe présent
- Utiliser la forme active
- N'utiliser pas de double négation.

Les chiffres :

- Ecrire les nombres en chiffres et pas en toutes lettres
- Pourcentages et grands nombres sont remplacés par « peu de », « beaucoup de », « une grande partie de »
- Jamais de chiffres romains
- Ecrire les dates en entier (jeudi 23 décembre 2021)

Les illustrations :

- Utiliser le même type d'images (photographies, dessins ou symboles) pour tout le document
- Utiliser des images claires, faciles à comprendre et qui correspondent à la partie du texte qu'elles sont censées expliquer
- Pas de texte sur les illustrations
- Pictogrammes explicites et accompagnés de texte

Bon à savoir :

UNAPEI met à disposition en téléchargement une liste en format Excel des vérifications à faire avant publication :

<https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>

Tableau de contrastes des couleurs

Il est important de vérifier les contrastes des couleurs avant publication. Ils doivent être de 70 % minimum. Dans le tableau ci-dessous, la valeur du contraste en pourcentage est indiquée dans la case croisant les deux couleurs. Chaque valeur notée en rouge correspond à une association possible. Inversement, chaque valeur notée en noir est à proscrire.

	BEIGE	BLANC	GRIS	NOIR	BRUN	ROSE	VIOLET	VERT	ORANGE	BLEU	JAUNE	ROUGE
ROUGE	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
JAUNE	14	16	73	89	80	25	75	76	52	79	0	
BLEU	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
ORANGE	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
VERT	72	80	11	53	18	43	6	0				
VIOLET	70	79	5	56	22	40	0					
ROSE	51	65	37	73	53	0						
BRUN	77	84	26	43	0							
NOIR	87	91	58	0								
GRIS	69	78	0									
BLANC	28	0										
BEIGE	0											

Source : <https://www.urbamat-accessibilite.fr/>

Exemples de Vérificateurs de contrastes en ligne :

<https://colourcontrast.cc/>

<https://colors.co/contrast-checker/112a46-acc8e5>

<https://contrastchecker.com/>

Le KAB - Kit Accessibilité en Bibliothèque Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine



La démarche FALC et le logo

Le document sera validé comme écrit en FALC uniquement s'il a été relu, corrigé et validé par des personnes en situation de handicap mental. A la fin du document, vous devrez indiquer le nom de l'association ou des personnes qui auront collaboré (par ex, la relecture de cette brochure facile à lire et à comprendre a été effectuée par ...)

C'est à cette condition que vous pourrez apposer le logo européen à télécharger sur www.inclusion-europe.org/etr

Il n'y a pas d'autorisation à demander en amont mais l'obligation de respecter les directives du FALC. La mention « © European Easy-to-Read logo : Inclusion Europe » devra être apposé sur le document.

Pour en savoir plus

Le site internet « Inclusion Europe » : <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>

Le site de l'UNAPEI <https://www.unapei.org/actions/falc-quest-ce-que-cest/>

Le guide « L'information pour tous » / UNAPEI (Ce guide comprend toutes les règles de la communication écrite mais aussi les règles spécifiques aux informations numériques, vidéo ou audio).

<https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>



Le guide « N'écrivez pas pour nous sans nous » (démarche à suivre pour une validation par des personnes en situation de handicap mental)

<https://www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous/>